AR PREFECTURE

082-218201127-20190926-CM20190926\_21-DE Regu le 01/10/2019

# DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

## RÉPUBLIQUE FRANCAISE

#### **COMMUNE DE MOISSAC**

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 26 septembre (26/09/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 20 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

## **ETAIENT PRESENTS:**

M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints**,

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux** 

## **ETAIENT REPRESENTES:**

Mme Maryse BAULU (représentée par Monsieur Maurice ANDRAL), Adjoint,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Eliette DELMAS), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Gilles BENECH, (représenté par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Madame Marie CASTRO), Conseillers Municipaux.

#### **ETAIENT ABSENTS:**

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, Conseillers Municipaux.

Madame VALETTE est nommée secrétaire de séance.

21 – 26 septembre 2019

21. OPAH – Attribution d'une subvention communale à des propriétaires bailleurs, projet de réhabilitation de 11 logements – bailleur : Tarn et Garonne Habitat

Rapporteur: M. CASSIGNOL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.303-1, L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

**Vu** la délibération n° 5 du 24 novembre 2011 relative à la mise en œuvre de l'Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - signature de la convention,

AR PREFECTURE

082-218201127-20190926-CM20190926\_21-DE

Regu le 01/10/2019

**Vu** la délibération n°21 du 19 Décembre 2017 décidant la prolongation de la période de l'OPAH jusqu'au 31 Décembre 2018,

**Vu** le courrier de notification adressé à Tarn et Garonne Habitat le 07 mai 2018 par le service des finances, confirmant l'apport financier de la commune pour le projet de réhabilitation des 11 logements rue du Pont,

Considérant que Tarn et Garonne Habitat, remplit les conditions pour bénéficier des aides de la collectivité dans le cadre de la réhabilitation des 11 logements situés au 16 rue du pont sur Moissac,

**Considérant,** en effet, que Tarn et Garonne Habitat met en œuvre des travaux de réhabilitation complète pour un montant de 339 893.37€ TTC (dont 28 473.97€ TTC d'honoraires).

Considérant que la Ville de Moissac attribue une aide financière de 20 000 € dans le cadre de sa politique de soutien au propriétaire pour l'amélioration de l'habitat,

Le Conseil Communal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

DECIDE de verser à Tarn et Garonne Habitat une subvention de 20 000 €.

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2019,

**DIT** que cette subvention ne sera versée qu'après réception des justificatifs de réalisations des travaux

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte inhérent à ce dossier.

Pour copie conforme

Maire.

Moissac le 30 septembre 2019

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :